



Adresse des personnels de la filière sociale éducative (RUEs, Educateur.trice.s, CSE et ASS) aux participant.e.s

du 3ème séminaire national des Directeur.trice.s de service de la PJJ

Durant deux jours (le 19 et 20 septembre 2018), vous avez participé à un séminaire qui a abordé différents sujets, dont notamment « la carte d'identité » des directeur.trice.s de service ou « la formation, un levier managériale pour les directeur.trice.s de service ». Ces thèmes qui peuvent apparaître sérieux et conséquents pour une direction de la PJJ qui continue de mettre en œuvre les nouvelles orientations, sont en fait décalés et lointains au regard de l'insatisfaction des personnels de la PJJ.

Il existe un profond mécontentement au sein de notre administration, notamment concernant la situation de la filière sociale et éducative.

Cela s'incarne par la mobilisation des Responsables d'Unités Éducatives qui réclament une véritable reconnaissance statutaire à la hauteur des responsabilités qu'ils accomplissent et ce depuis 2011. Cela doit passer par l'intégration dans le corps des directeur.trice.s de services et ainsi regrouper dans un cadre statutaire unique la fonction de direction.

Par ailleurs, l'extinction programmée du corps des CSE (près de 1400 personnels) aura pour conséquence de créer une nouvelle impasse statutaire pour la filière éducative. La DPJJ négocie actuellement avec la fonction publique une revalorisation de la grille indiciaire des CSE avec un indice sommital à 640 (618 aujourd'hui). En cas de refus, il ne resterait comme option pour les CSE que de demander leur détachement dans le nouveau corps de éducateur.trice.s de catégorie A (indice sommital 627).

Pour les éducateur.trice.s et les ASS, l'inscription dans le « A » minuscule en février 2019 est insuffisant pour reconnaître le niveau de qualification (bac + 3) et la spécificité des missions (prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance et de le l'ordonnance de 1945) de ces personnels qui sont les seuls à les exercer.

Les personnels mobilisés depuis plusieurs mois avec l'intersyndicale SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ revendiquent :

- l'Intégration des RUE dans le premier grade de directeur.trice de service,**
- l'intégration dans le A type pour toute la filière éducative à la PJJ (éducateur.trice.s, CSE et ASS)**
- Une amélioration des carrières des agents qui évite l'impasse statutaire prévue dans le projet de la DPJJ**
- Une reconnaissance des missions et une amélioration des conditions de travail des agents.**

La mise en œuvre de ces revendications ne serait que justice et apporterait un réel élan au déroulement des carrières et des missions pour l'ensemble des personnels de la PJJ dont notamment les directeurs et directrices de services de la PJJ.